BRANCHE ASSOCIATIVE SANITAIRE, SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE (BASS)

Déclaration Liminaire CMP BASSMS

du 4 novembre 2025

Depuis un an, AXESS et les organisations syndicales négocient la création d'un OPP BASS. Avec la fin prochaine de l'accord de la CCN 66, fin décidée par AXESS, qui a fait le choix de ne plus négocier dans le cadre des conventions collectives existantes pour concentrer ses discussions sur une BASS alors même que celle-ci n'a, à ce jour, aucune base conventionnelle ; il y avait urgence à bâtir un régime commun solide pour l'ensemble du secteur !

Les annonces faites lors de la reprise des CMP le 4 septembre, ne laissent guère d'espoir : aucune enveloppe n'est prévue pour 2026 et sans doute pas davantage pour 2027… Comment avancer sans moyens ? Où est la volonté politique de construire un projet ambitieux pour le secteur sanitaire, social et médico-social, un projet ambitieux, à la hauteur des besoins du secteur sanitaire, social et médico-social ?

La BASS se meurt, lentement mais surement, dans l'indifférence des pouvoirs publics et des employeurs. Réforme des diplômes, l'absence de réponse à l'urgence salariale, projet d'accord OPP au rabais : tout converge vers une dégradation continue.
Pire, ce qui se joue ici, c'est l'application au secteur associatif des mêmes logiques destructrices qui ont ravagé l'hôpital public : austérité, dérèglementation, gestion comptable du travail humain. La CGT porte la volonté d'un OPP ambitieux, véritable outil de prévention et de transformation du travail.

Le texte proposé aujourd'hui pas AXESS n'est qu'une coquille vide : une déclaration d'intentions sans moyens, sans cap, sans ambition. Rien sur la prévention primaire, sur les risques psychosociaux, sur le DUERP de branche, sur l'emploi durable des travailleurs et travailleuses en situation de handicap. Rien qui permette à l'OPP de devenir un levier concret d'amélioration des conditions de travail.

Pour la CGT, un OPP ne doit pas se limiter à aller chercher des fonds publics : il doit structurer la mise en place d'un véritable ensemble d'actions indispensables pour les salariés : prévention, accompagnement, amélioration des conditions de travail, formation, insertion et santé au travail.

Or AXESS semble davantage préoccupé par la captation des dispositifs financiers existants (FIPU, HDS, etc.) que par le fond de la finalité du projet. Cette logique de gestion financière détourne l'OPP de sa raison d'être !

La CGT déposera ce jour ses amendements visant à faire de l'OPP de la BASS un véritable outil de prévention et de justice sociale.

La CGT ne signera pas un accord au rabais, qui ne répondrait pas aux urgences et aux réalités du terrain.

Si l'accord de constitution d'un OPP BASS devait être mis à signature avant la fin de l'année, AXESS doit impérativement transmettre l'accord avant le 15 décembre, pour tenir compte des délais de consultation de nos bases et de nos instances. Sans présentation d'un accord avant cette date, la CGT ne pourra se prononcer sur l'accord de constitution de l'OPP.

Rendre notre secteur plus attractif, c'est d'abord reconnaitre la valeur du travail : revaloriser les salaires, garantir des conditions de travail soutenables, prévenir l'épuisement professionnel.

En matière salariale, la proposition d'AXESS relative au versement d'une prime n'est pas acceptable avec un nombre de professionnels concerné beaucoup trop faible. Elle ne répond pas à l'urgence de revalorisation des salaires. La CGT réitère sa demande une politique salariale ambitieuse qui soit portée par l'ensemble des partenaires sociaux et non de la manière unilatérale comme le fait AXESS.

Renforcer l'attractivité de notre secteur, c'est aussi offrir une formation solide, porteuse de sens et de qualification.

La réforme des diplômes d'Etat de niveau VI du travail social, publiée le 14 octobre dernier, va à rebours de ces objectifs.

Présentée comme une modernisation, elle consacre en réalité une déqualification programmée : baisse des exigences, réduction des heures de formation et effacement progressif des savoirs issus de l'expérience des professionnels et de la pensée critique sur les pratiques.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
revendic@sante.cgt.fr / Tel : 01 55 82 87 51

C'est une version purement gestionnaire du travail social, qui réduit nos métiers à une succession d'actes standardisés et quantifiables au détriment d'un travail solide auprès des publics accompagnés.

La CGT s'oppose cette dérive ! Le travail social n'est pas une marchandise, ni un dispositif de performance : c'est un engagement humain, fondé sur la relation, la réflexion et la construction collective.

Pour la CGT, le travail social ne peut exister sans la pluridisciplinarité et les spécificités professionnelles, garantes d'une qualité de l'accompagnement des publics

En soutenant cette réforme, la FEHAP et NEXEM confirment leur choix d'une approche utilitariste du secteur, la même logique qui traverse aujourd'hui les classifications et les salaires de la future CCUE.

La CGT réaffirme qu'aucune politique d'attractivité ne peut réussir sans reconnaissance, sans revalorisation, sans respect du sens du travail.

Le secteur de la BASS ne doit pas être le laboratoire de la casse sociale : il doit redevenir un espace d'émancipation, de solidarité et de service public.

La CGT continuera d'y porter la voix des salariés, avec détermination et exigence.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX
revendic@sante.cgt.fr / Tel : 01 55 82 87 51